



DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annulation de l'injonction d'organiser un conseil municipal

Précédemment saisi par des conseillers municipaux, le Juge administratif des référés avait rendu une ordonnance me sommant d'organiser un conseil municipal. Je vous informe que ce magistrat a rendu sa décision aujourd'hui : l'injonction d'organiser un Conseil municipal avec l'ordre du jour choisi par ces conseillers est annulée.

Nul ne saurait déformer ce qu'a décidé le Juge :

« il est, d'une part, constant que par une réunion informelle et informative du conseil municipal réuni le 9 avril 2020 mais sans ordre du jour ni délibération votée, un courrier du maire en date du 30 avril 2020, un tableau retraçant les mesures entreprises par la mairie entre le 12 mars et le 26 avril 2020 pour faire face à la pandémie du covid 19, un conseil municipal réuni le 13 mai 2020 sur la question de la réouverture des écoles, les conseillers municipaux intéressés ont été informés de ce que notamment certains des points contenus dans leur demande initiale du 22 avril 2020 n'avaient pas lieu d'être évoqués en conseil municipal ou ne présentaient pas un intérêt communal tel qu'ils dussent l'être ; d'autre part, il résulte de l'instruction que par une convocation en date du 20 mai 2020 adressée à 13 h 31 semble-t-il, les conseillers municipaux ont été convoqués pour la tenue le 27 mai suivant d'un conseil municipal avec un ordre du jour de 15 questions comprenant notamment une note d'information relative à l'organisation de la commune pendant la crise sanitaire de covid 19 ainsi et surtout un vote sur les délégations dévolues au maire en application de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ; dans ces conditions il y a lieu simplement de mettre fin à la mesure d'injonction prononcée le 20 mai 2020 ».

Cette décision met fin à des querelles dérisoires dans le contexte sanitaire, sécuritaire et économique difficile que nous connaissons.

En cette période d'état d'urgence sanitaire, le Conseil municipal et moi-même sommes pleinement mobilisés pour servir nos administrés. La réunion du conseil municipal de demain, organisée à mon initiative et que j'avais annoncée dès le 13 mai, est naturellement maintenue. Son ordre du jour comprend 19 sujets, tous d'importance majeure pour notre collectivité, que nous devons tous servir.

Le Maire